



## La Lettre du VerduS

### Rappel à l'ordre

Alors qu'une opération de nettoyage a été organisée conjointement par les services municipaux et la CCVH au point de tri du parking des bus il y a une dizaine de jours, de nouveaux dépôts sauvages ont malheureusement été constatés.

Nous dénonçons fermement ces agissements inacceptables et sommes atterrés que de tels comportements perdurent en 2020...

Nous rappelons que de tels actes sont passibles de verbalisation, et cette solution sera mise en oeuvre si cela doit se reproduire.

Pour rappel, seuls les emballages ménagers répondant aux critères ci-dessous peuvent être déposés dans les colonnes de tri, tout le reste est à déposer en déchetterie.

### Les points tri

100%  
RECYCLABLE

Des colonnes disponibles dans votre commune avec les 3 couleurs du tri



Dépôt au sol = **INTERDIT**  
= incivilités

#### Emballages recyclables

Je dépose en vrac sans sac, bien vidés :



Briques alimentaires et cartonnettes d'emballages (également boîtes à pizza, petites boîtes carton pour colis)



Boîtes de conserve, barquettes en aluminium, canettes, aérosols, bidons et couvercles métalliques



Bouteilles et flacons plastiques avec les bouchons

✗ **Je ne mets pas :** Films et sacs plastiques, barquettes polystyrène, pots de produits laitiers, pots de peinture, cartons de déménagement, contenants de produits toxiques.



#### Tous les papiers

Je dépose en vrac sans sac :



Annuaire, catalogues, magazines, publicités, journaux, enveloppes avec ou sans fenêtre, courriers, livres en mauvais état, cahiers, papier cadeau, sacs en papier propres, papier déchiqueté

✗ **Je ne mets pas :** Papiers gras, papiers cadeaux métallisés, films plastiques, blisters, cartons bruns



#### Emballages en verre

Je dépose en vrac sans sac :



Bouteilles, flacons, bocaux et pots bien vidés, sans bouchon ni couvercle

✗ **Je ne mets pas :** Ampoules, vaisselle, verre cassé, couvercles et bouchons.



Des colonnes de tri pour le textile et les chaussures sont à votre disposition dans certaines communes. Emplacements et consignes de tri sur : [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org)

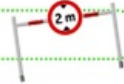




## Déchèteries : jours et horaires d'ouverture

Fermeture de toutes les déchèteries les dimanches, lundis et jours fériés.

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 m de hauteur \*



Matin : 9h00 à 12h00    Après midi : 14h00 à 17h15

■ ouverte    ■ fermée

LUN    MAR    MER    JEU    VEN    SAM

Commune	Période	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		Aspiran, Clermont l'Hérault, Gignac, Le Pouget, Lodève, Montarnaud	Matin	■	■	■	■
	A-midi	■	■	■	■	■	■
	Montpeyroux	Matin	■	■	■	■	■
	A-midi	■	■	■	■	■	■
	Octon	Matin	■	■	■	■	■
	A-midi	■	■	■	■	■	■
	Le Caylar	Matin	■	■	■	■	■
	A-midi	■	■	■	■	■	■



Agent de déchèterie : un métier qui mérite le respect

Responsables du site et garants du tri, ces professionnels vous accueillent et veillent sur votre sécurité. Ils vous guident pour que vos dépôts s'effectuent dans les meilleures conditions. Soyez bienveillants et à leur écoute.

\* se rendre en déchèterie gros véhicules (service payant), sauf dans les déchèteries de Lodève, Le Caylar et Octon : accès pour tous les véhicules de plus de 2 m de hauteur avec un service payant au forfait par passage



### Réunion publique du Conseil Municipal



Saint-Guilhem-le-Désert, le 20/08/2020

**JEUDI 27 AOUT 2020**  
**SEANCE PUBLIQUE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Théâtre de Verdure, Grand chemin du Val de Gellone**  
**SAINT GUILHEM LE DESERT**

**- A 18h00 : Séance d'Avant Conseil :**

**Points évoqués**

- Déchets : tris, collectes
- Réseau internet & mobiles : points sur la problématique

**- A 18h30 : Séance Publique du Conseil Municipal :**

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation d'un conseiller municipal titulaire et suppléant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes,
  - 2- Désignation d'un correspondant local « Plan Climat – Transition Ecologique » au pays Cœur d'Hérault,
  - 3- Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à l'Assemblée générale Hérault Ingénierie,
  - 4- Rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable et assainissement 2019,
  - 5- Rapport sur le prix et la qualité du service public élimination des déchets 2019,
  - 6- Exonération de la location base de canoé 2020,
  - 7- Demande de subvention à Hérault énergie pour le remplacement des lanternes Grand Chemin val de Gellone,
  - 8 - Attribution subventions associations année 2020,
- Divers



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert  
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62  
Courriel : [mairie-st-guilhem@orange.fr](mailto:mairie-st-guilhem@orange.fr)  
[www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



**MAIRIE DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT**

Grand Chemin du Val de Gellone  
34150 Saint-Guilhem le Désert

**Jours et horaires d'ouverture**  
**Lundi - mardi - jeudi 9h à 12h / 14h à 17h**  
**Vendredi de 9h à 12h**

Téléphone : 04 67 57 70 17  
Fax : 04 67 57 76 62  
Messagerie : [mairie-st-guilhem@orange.fr](mailto:mairie-st-guilhem@orange.fr)  
Site Web : [www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 sendinblue

© 2020 mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Mauris commodo massa tortor, u [sit amet.consectetur adipiscing](#) Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, urna nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.